Séance du 9 juillet 2020

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 9 juillet 2020 à 20h sous la présidence du Maire M Gilles Desbois.

Présents : Barraut Frédéric, Brun Stéphane, Desbois Gilles, Donguy Anne-Laure, Guillemenet Sabrina, Jouveanceaux Jacky, Kielpinski Corentin, Laurenceau Pascal, Lory Lydie, Marchand Annie, Pinna Cinthia, Racouchot Emmanuel, Turlot Pauline

Excusés: Plouvier Lysiane (pouvoir à Sabrina Guillemenet), Mérite Christian (pouvoir à Stéphane Brun)

Secrétaire de séance : Stéphane Brun

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 23 juin 2020 est adopté à l'unanimité des présents.

2 - BUDGET PRIMITIF 2020

M le Maire présente le détail du budget primitif 2020.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 861 085 € dont 270 694,65 € d'excédent antérieur reporté.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 425 778 € avec un virement de la section de fonctionnement de 257 285,65 €.

Le Conseil Municipal, adopte ce budget primitif à l'unanimité dont deux pouvoirs.

3 - DELIBERATIONS

• 3.1 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

A l'issue des élections municipales et après l'installation du Conseil, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Son rôle majeur est de donner, chaque année, son avis sur les modifications ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'Administration Fiscale.

Cette commission, qui doit être constituée dans un délai de deux mois après l'installation du Conseil, est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du Conseil Municipal.

M le Maire présente les personnes retenues, soit :

12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

Parmi ceux-ci, six membres de chaque catégorie sont désignés par M le Directeur Régional et Départemental des Finances Publiques.

Le Conseil émet un avis favorable et délibère en ce sens à l'unanimité dont deux pouvoirs.

• 3.2 Co-maîtrise d'ouvrage relative à l'opération « Pont DECHIRE » route d'Oslon

Les communes d'OSLON et de LANS souhaitent lancer l'étude pour la réparation d'un ouvrage d'art et le diagnostic des berges du cours d'eau « la Raie du Moulin » situés en limites communales.

Cette délibération concerne le coût de l'étude préalable aux travaux nécessaires à la rénovation du pont sis Route d'OSLON. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage sera signée entre les deux communes pour assurer cette étude dont les montants se détaillent ainsi au global :

Inspection détaillée 1 200 € HT

Avant-projet de réparation d'ouvrage d'art 1 400 €

La réunion de présentation 350 €

La commune d'Oslon, désignée en tant que maître d'ouvrage, s'engage au suivi et à la gestion financière du projet. Chaque partie participera à hauteur de 50%. La commune de LANS sera invitée aux différentes réunions.

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité dont deux pouvoirs.

4- COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

Conseil Communautaire

M le Maire présente la réunion de mise en place des instances du Conseil Communautaire qui s'est tenue le 7 Juillet 2020 au Colisée.

Ont été installés :

- Le président
- Les 14 vice-présidents
- Le bureau communautaire composé du président, de 8 vice-présidents et de 14 membres, soit 23 sièges.

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 16 juillet 2020.

Embauches de personnels

Mme Marchand présente les différents entretiens correspondant aux embauches de personnels envisagées suite au départ à la retraite de Mme Christine VALLOT.

• Remplacement au poste d'Atsem

La personne concernée a été contactée pour lui confirmer sa future prise de fonction à la rentrée scolaire, ainsi que les spécificités du poste à pourvoir.

A noter que le poste sera polyvalent afin de répondre aux besoins de la commune.

• Cap Emploi

Recrutement d'un agent polyvalent (cabinet médical, salle polyvalente, technique).

Dans le cadre d'un recrutement permettant la signature d'un contrat aidé, une réunion s'est déroulée le 2 juillet 2020 avec l'interlocutrice de Cap Emploi.

Le candidat postulant répond aux critères et ouvrirait donc droit au bénéfice de ce contrat aidé.

La base de cette aide est fondée sur la durée du contrat, des renouvellements, les formations à apporter durant la période concernée par l'aide de Cap Emploi.

Au regard de ces possibilités, M le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette possibilité d'embauche en contrat aidé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité dont deux pouvoirs.

Commission voirie – Réunion du 30 juin 2020

M Brun présente le compte rendu.

Ont été abordés : la volonté de cartographier les états et besoins des chemins, fossés, point à temps, l'examen des devis en cours sur les projets, l'organisation de la commission et son fonctionnement.

Conseil d'école du 25 juin 2020

Seuls cinq enfants n'ont pas repris l'école en fin d'année (trois familles). Les enfants se sont sentis bien.

Remerciements mutuels échangés durant cette crise.

Explications sur l'équipement numérique, demandes d'aménagements dans les classes, dans les sanitaires.

Demande de la part des parents d'élèves pour des robinets automatiques.

A la rentrée 2020/2021, la répartition des élèves sera la suivante :

Une classe TP P MS 22 élèves
Une classe GS CP 20 élèves
Une classe CP CE1 20 élèves
Une classe CE2 CM1 20 élèves
Une classe CM1 CM2 21 élèves

Réunion concernant un terrain rue des Ormeaux du 24 juin 2020

M le Maire présente la demande formulée par de potentiels acquéreurs d'un terrain sis rue des Ormeaux souhaitant pouvoir construire sur cette parcelle, mais hors de l'Opération d'Aménagements Programmée qui a été validée dans le PLUi en vigueur.

Pour valider cette possibilité, une modification du règlement de la zone est nécessaire.

Le Conseil valide cette modification. Les services de l'urbanisme du Grand Chalon seront consultés à cet effet. Dossier en cours.

5 - QUESTIONS DIVERSES:

➤ CCAS

Mmes Lory et Marchand présentent le compte rendu de la réunion du 2 juillet 2020.

L'installation du CCAS a eu lieu.

Il a été décidé que l'âge défini pour bénéficier du repas ou délivrance des colis, passera de 70 à 72 ans à compter de 2021.

P'tiots Lanniaux

Mme Marchand présente le compte rendu de la réunion avec l'association du 25 juin 2020.

Les membres des P'tiots Lanniaux ont exprimé leur inquiétude sur la poursuite de l'association. Celle-ci a réalisé une communication auprès des parents et une assemblée générale a été décidée pour le 3 septembre. Si besoin une assemblée générale extraordinaire se tiendra en octobre.

Des questions se posent sur tous les sujets (personnels, composition du bureau, etc...).

La Municipalité a décidé de réaliser et distribuer un écrit dans les boites aux lettres en soutien à cette association.

Antenne Free

Suite à échanges avec cet opérateur téléphonique, celui-ci n'a pu faire affaire avec le propriétaire privé. Free a décidé de revoir sa position à ce sujet. Des précisions seront apportées prochainement.

Eolien

Suite à un rendez-vous le 3 juillet avec M le Maire, la société SAB - Energies renouvelables propose de présenter, le cas échéant, son projet aux membres du Conseil.

Orange – Téléphonie / Fibre optique

Devis pour la révision des abonnements et réflexion globale afin d'apporter de la clarté sur tous les postes de la collectivité, ainsi que la possibilité de raccordement à la fibre optique.

Réunion de Conseil pour élection des membres délégués communaux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020 à Mâcon

Celle-ci est fixée au 10 juillet 2020.

Désignation de trois titulaires et trois suppléants.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 9 septembre 2020 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.